

Pour diffusion immédiate

## De plus en plus de Québécois d'expression anglaise rejettent l'approche conflictuelle concernant les « anglophones historiques »

**MONTREAL, le 8 février 2022.** – Au cours des derniers jours, de plus en plus de Québécois, membres de la communauté d'expression anglaise, ont ajouté leur voix au rejet du plan du premier ministre François Legault de limiter les services gouvernementaux offerts en anglais exclusivement aux « anglophones historiques », une définition restrictive ne désignant que les citoyens déclarés admissibles aux études primaires et secondaires en anglais, au Québec.

Aujourd'hui, la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale se réunit à nouveau afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 96. Actuellement, la commission examine l'article 15, qui propose de réduire considérablement l'accès des Québécois d'expression anglaise aux services gouvernementaux dans leur langue.

Au cours des derniers jours, un nombre croissant de personnes se sont jointes aux quelque 4 500 Québécois d'expression anglaise qui ont signé une lettre ouverte, informant le premier ministre en termes clairs que les Québécois d'expression anglaise ne constituent pas un groupe folklorique « historique ». Une résolution complémentaire a été approuvée par 54 organismes, dont des groupes communautaires, des défenseurs de droits en matière de santé et de services sociaux ainsi que plusieurs municipalités de tout le Québec. Le texte intégral de la lettre ouverte et de la résolution de même que la liste des signataires sont affichés sur le site Web du Quebec Community Groups Network.

Tant la lettre ouverte que la résolution envoient un message clair au gouvernement de la Coalition Avenir Québec : les Québécois d'expression anglaise sont des membres à part entière de la société québécoise et ils y contribuent. Ces documents réitèrent que toute tentative du gouvernement du Québec de qualifier les Québécois d'expression anglaise d'« historiques » ou de limiter leurs droits de recevoir des communications et des services gouvernementaux en anglais est profondément répréhensible.

« J'encourage fortement tous les Québécois d'expression anglaise ainsi que les organismes et les institutions – notamment ceux et celles qui desservent les membres de notre communauté – à manifester leur soutien à cette campagne », déclare Marlene Jennings, présidente du QCGN.

« Le projet de loi 96 légiférera sur les personnes qui continueront à être autorisées à recevoir les services du gouvernement du Québec en anglais et déterminera simultanément celles qui en seront désormais exclues, explique Mme Jennings. En plus d'être inquiétante, cette situation sème la discorde. Le temps est venu de parler haut et fort. »

Mme Jennings poursuit : « Les amendements proposés par l'opposition libérale, qui auraient tempéré au moins quelques-uns des éléments profondément troublants du projet de loi, ont été débattus et pour la plupart rejetés, du moins jusqu'à présent ».

Toujours selon M. Jennings, Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable de la langue française, et Pascal Bérubé, porte-parole du Parti québécois en matière de langue et de relations avec les Québécois d'expression anglaise, ont rejeté sans ménagement les amendements visant à clarifier les parties de la loi qui se prêtent facilement à une interprétation et à une application erronées. « Tous deux ont attribué la critique constructive du projet de loi à un manque d'appui à la survie de la langue française et à une allégeance insuffisante à la nation québécoise. »

Le QCGN suit l'étude article par article et en rend compte dans un blogue sur notre page *Droits linguistiques*. Si vous désirez vous inscrire pour recevoir les blogues publiés en matinée le lendemain des audiences, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante [communications@qcgnc.ca](mailto:communications@qcgnc.ca).

Le Quebec Community Groups Network ([www.qcgnc.ca](http://www.qcgnc.ca)) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

**Pour plus de renseignements :**

Rita Legault, directrice des communications | [rita.legault@qcgnc.ca](mailto:rita.legault@qcgnc.ca)  
Téléphone : 514 868-9044, poste 223; cellulaire : 514 912-6555